

Parcelles exploitées par :

EARL DES PRES VERTS

Commune	N° flot PAC	Surface flot Ha	BVC	Particularité parcelle	Surface exploitée Ha	Cultures	Nature du sol			Aptitude à l'épandage	S.P.E. 15 m Ha	S.P.E. 50 m Ha	S.P.E. 100 m Ha	Surface d'épandage retenue	Observations	Phosphore : Risque identifié	Mesures anti-érosives
							Excès d'eau	Capacité rétention	Pente								Existantes ou prévues
PLOUDIRY	1,1	3,38	HBVC		3,38	C	2	2	2	2	3,38		3,38			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	4,7	5,24	HBVC		5,24	C	2	2	2	2	5,24		5,24	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PENCRAN	5,21	3,32	HBVC		3,32	C	2	2	2	2	3,32		3,32			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PENCRAN	6,22	0,78	HBVC		0,78	PF	2	2	2	2	0,78		0,47	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PENCRAN	7,23	1,02	HBVC		1,02	C	2	2	2	2	1,02		0,44	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	8,24	2,19	HBVC		2,19	C	2	2	2	2	2,19		2,19			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	9,11	1,34	HBVC		1,34	C	2	2	2	2	1,34		1,34			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	9,12	1,24	HBVC		1,24	C	2	2	2	2	1,24		1,24			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	11,2	1,84	HBVC		1,84	C	2	2	2	2	1,84		1,56	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	12,3	2,89	HBVC		2,89	C	2	2	2	2	2,89		1,64	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	12,4	1,17	HBVC		1,17	C	2	2	2	2	1,17		0,13	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	13,26	0,95	HBVC		0,95	PF	2	2	2	2	0,95		0,73	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	16,44	2,25	HBVC		2,25	C	2	2	2	2	2,25		2,25			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	17,45	2,51	HBVC		2,51	C	2	2	2	2	2,51		2,51			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	18,46	1,24	HBVC		1,24	PT	2	2	2	2	1,24		1,24			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	18,47	2,23	HBVC		2,23	PT	2	2	2	2	2,23		2,23			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	20,25	0,06	HBVC		0,06	UNA				0	0,00		0,00			Faible	Zone non épandable
PLOUDIRY	20,28	2,59	HBVC		2,59	C	2	2	2	2	2,59		2,59			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	20,29	3,57	HBVC		3,57	C	2	2	2	2	3,57		2,03	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	20,48	1,74	HBVC		1,74	PT	2	2	2	2	1,74		1,74			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	20,49	2,79	HBVC		2,79	PT	2	2	2	2	2,79		2,79			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	20,50	0,12	HBVC		0,12	UNA				0	0,00		0,00			Faible	Zone non épandable
PLOUDIRY	20,51	3,77	HBVC		3,77	PT	2	2	2	2	3,77		3,77			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	20,74	3,25	HBVC		3,25	PT	2	2	2	2	3,25		3,25			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	20,75	0,09	HBVC		0,09	UNA				0	0,00		0,00			Faible	Zone non épandable
PLOUDIRY	25,13	0,45	HBVC		0,45	PT	2	2	2	2	0,45		0,36	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	25,35	0,06	HBVC		0,06	UNA				0	0,00		0,00			Faible	Zone non épandable
PLOUDIRY	25,41	1,75	HBVC		1,75	PT	2	2	2	2	1,75		0,79	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	25,54	0,01	HBVC		0,01	UNA				0	0,00		0,00			Faible	Zone non épandable
PLOUDIRY	27,34	1,37	HBVC		1,37	C	2	2	2	2	1,37		0,01	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	29,42	4,91	HBVC		4,91	C	2	2	2	2	4,91		3,78	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	32,52	2,86	HBVC		2,86	C	2	2	2	2	2,86		2,86			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	33,31	4,47	HBVC		4,47	PT	2	2	2	2	4,47		4,47			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	33,38	3,64	HBVC		3,64	PT	2	2	2	2	3,64		3,64			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	34,53	3,21	HBVC	PERIMETRE DE CAPTAGE	3,21	PT	2	2	2	2	3,21		3,17	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	35,39	3,53	HBVC	PERIMETRE DE CAPTAGE	3,53	PT	2	2	2	2	3,53		3,53			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	36,40	2,85	HBVC	PERIMETRE DE CAPTAGE	2,85	PT	2	2	2	2	2,85		2,85			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	38,27	2,87	HBVC		2,87	C	2	2	2	2	2,87		2,01	Habitations		Faible	Parcelle séparée du cours d'eau par une zone boisée et une route
PENCRAN	40,15	3,05	HBVC		3,05	C	2	2	2	2	3,05		2,22	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PENCRAN	41,6	3,12	HBVC		3,12	C	2	2	2	2	3,12		1,56	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PENCRAN	41,72	0,05	HBVC		0,05	PF	1	2	2	1	0,00		0,00	Cours d'eau + habitations		Faible	Bnade enherbé non épandable
PENCRAN	42,20	1,24	HBVC	NATURA 2000	1,24	PT	0	2	1	0	0,00		0,00	Zone humide + habitations		Moyen	Parcelle non épandable en fertilisant organique
PENCRAN	43,8	1,36	HBVC		1,36	C	2	2	2	2	1,36		0,94	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PENCRAN	44,9	0,68	HBVC		0,68	C	2	2	2	2	0,68		0,02	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PENCRAN	45,17	4,75	HBVC	NATURA 2000	4,75	PT	0	2	1	0	0,00		0,00	Zone humide + habitations		Moyen	Parcelle non épandable en fertilisant organique
PENCRAN	45,19	0,89	HBVC	NATURA 2000	0,89	PT	0	2	1	0	0,00		0,00	Zone humide + habitations		Moyen	Parcelle non épandable en fertilisant organique
PLOUDIRY	49,37	1,69	HBVC	PERIMETRE DE CAPTAGE	1,69	PF	2	2	2	2	0,00		0,00	Cours d'eau		Moyen	Parcelle non épandable en fertilisant organique (zone A - périmètre de captage)
PLOUDIRY	51,30	1,02	HBVC		1,02	C	2	2	2	2	1,02		0,25	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PENCRAN	56,10	0,75	HBVC		0,75	C	2	2	2	2	0,75		0,23	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	57,55	1,90	HBVC		1,90	C	2	2	2	2	1,90		0,52	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	61,56	4,92	HBVC		4,92	PT	2	2	2	2	4,92		4,46	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	64,18	1,03	HBVC	NATURA 2000	1,03	PT	2	2	1	1	0,00		0,00	Cours d'eau + Pente		Faible	Parcelle non épandable en fertilisant organique
PLOUDIRY	65,43	1,00	HBVC		1,00	PT	2	2	2	2	1,00		0,25	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	90,16	2,57	HBVC		2,57	C	2	2	2	2	2,57		1,93	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	105,59	0,81	HBVC		0,81	C	2	2	2	2	0,81		0,81			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	105,61	2,55	HBVC		2,55	C	2	2	2	2	2,55		2,53			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	106,14	1,71	HBVC		1,71	PT	0	2	2	0	0,00		0,00	Zone humide		Moyen	Parcelle non épandable en fertilisant organique
PLOUDIRY	106,63	1,18	HBVC		1,18	PT	1	2	2	1	1,18		1,18			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	107,60	1,35	HBVC		1,35	C	2	2	2	2	1,35		1,35			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	107,62	5,18	HBVC		5,18	C	2	2	2	2	5,18		5,18			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	109,57	1,11	HBVC		1,11	PT	2	2	2	2	1,11		0,05	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	111,58	1,10	HBVC		1,10	C	2	2	2	2	1,10		1,10	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	113,65	0,42	HBVC		0,42	C	2	2	2	2	0,42		0,17	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	114,66	0,62	HBVC		0,62	C	0	2	2	0	0,62		0,07	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	114,70	1,32	HBVC		1,32	PT	0	2	2	0	0,00		0,00	Zone humide + habitations		Moyen	Parcelle non épandable en fertilisant organique
PLOUDIRY	115,69	3,02	HBVC		3,02	C	2	2	2	2	3,02		2,42	Habitations		Faible	Parcelle séparée du cours d'eau par une zone boisée
PLOUDIRY	116,64	0,04	HBVC		0,04	UNA				0	0,00		0,00			Faible	Zone non épandable
PLOUDIRY	116,67	0,94	HBVC		0,94	C	2	2	2	2	0,93		0,93			Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	117,68	0,63	HBVC		0,63	C	2	2	2	2	0,63		0,63	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
PLOUDIRY	120,71	12,66	HBVC		12,66	C	2	2	2	2	12,66		12,66			Faible	Zone non épandable
LA ROCHE MAURICE	121,32	0,57	HBVC		0,57	C	2	2	2	2	0,57		0,45	Habitations		Faible	Parcelle éloignée des cours d'eau
LA ROCHE MAURICE	122,33	0,31	HBVC		0,31	C	2	2	0	0	0,31		0,00	Pente		Moyen	Parcelle épandable uniquement en fertilisant de type I
LA ROCHE MAURICE	122,36	0,10	HBVC		0,10	PF	2	2	0	0	0,10		0,00	Pente		Moyen	Parcelle épandable uniquement en fertilisant de type I
LA ROCHE MAURICE	122,73	3,19	HBVC		3,19	C	2	2	2	2	3,19		3,12	Habitations		Faible	Parcelle séparée du cours d'eau par une zone boisée et une parcelle uniquement épandable en type I
		152,38			152,38						139,29	0,00	115,75	139,29			

S.P.E. : Surface Potentielle d'Épandage

Aptitude à l'épandage		
<i>sur surface épandable</i>		
- aptitude 2	137,08	98
- aptitude 1	1,18	1
Total	138,26	ha
<i>sur surface agricole</i>		
- aptitude 2	138,80	91
- aptitude 1	2,26	1
- aptitude 0	11,31	7
Total	152,37	ha

	surf. épandables		
	assolement	surface potentielle d'épandage	surface d'épandage retenue
total	152,38	139,29	139,29
Légumineuses	0,00	0,00	0,00
Cultures	94,36	94,33	94,33
Prairies Permanentes pâturées	0,00	0,00	0,00
Prairies temporaires pâturées	54,07	43,13	43,13
Prairies Fauchées non pâturées	3,57	1,83	1,83
Prairies Permanentes fauchées	0,00	0,00	0,00
Usages non agricoles	0,38	0,00	0,00
Surface recevant des déjections animales		SDN	150,23

surfaces recevant des restitutions au pâturage comprises (prairies pâturées et Cultures épandables)

BV	SPE	SNE	SPNE	SDN	SAU
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0

Commune	SAU	SPE	SNE
LA ROCHE MAURICE	32,86	31,83	1,03
PENCRAN	21,01	14,08	6,93





De la sécurité
à la performance

Plans d'épandage

Plan d'épandage du 09 mars 2020

Cartographie des surfaces engagées par exploitation

EARL DES PRES VERTS

CLEUSTOUL

29800 PLOUDIRY

Siret : 32286554400017 Pacage : 029159272

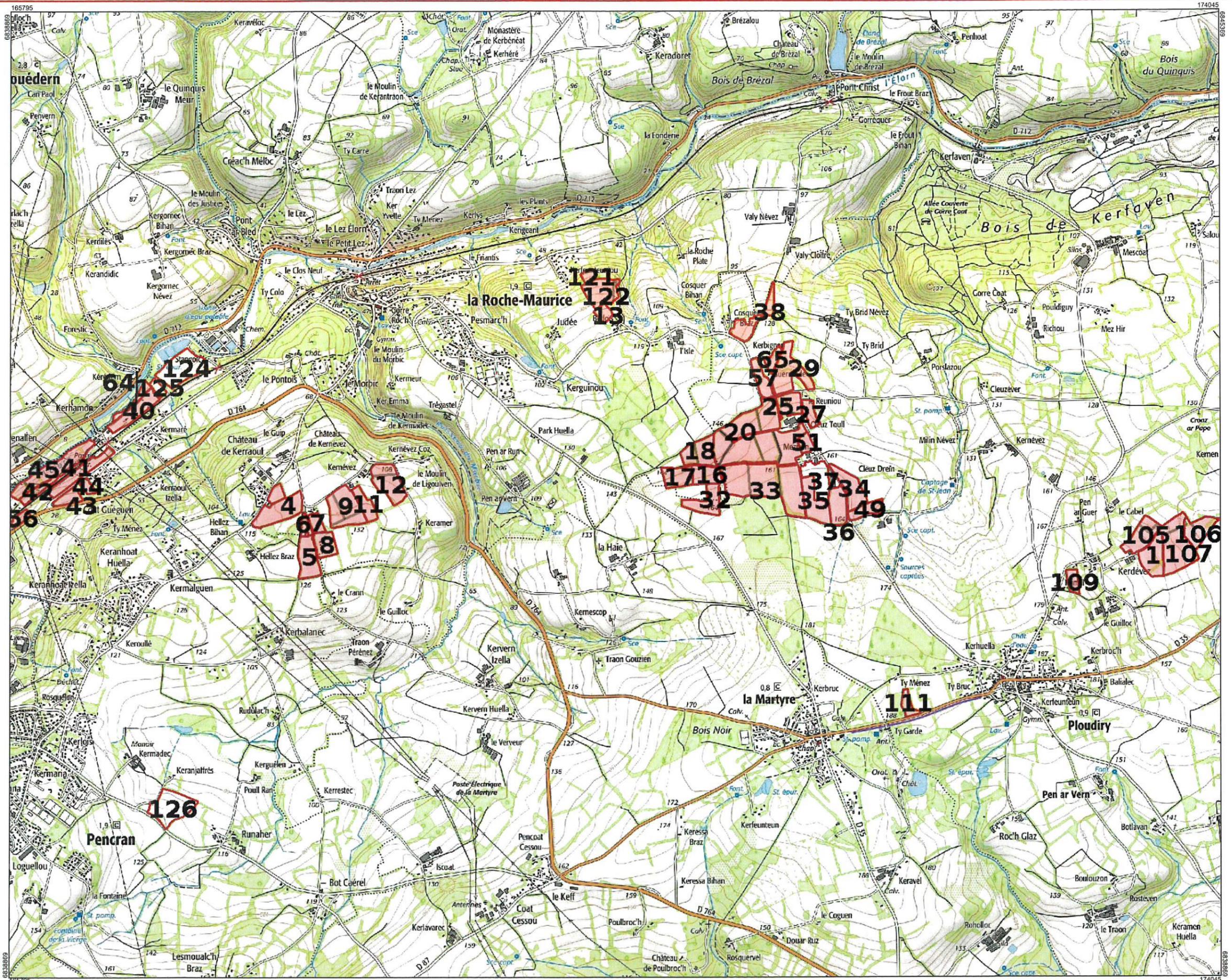
Exploitations engagées

Parcellaire engagé

-  Limite d'îlot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

Exploitations

-  GAEC DES PRES VERTS



Echelle : 1 / 25000 ème
 250 500 751 Mètres

Fond de plan : Carte IGN

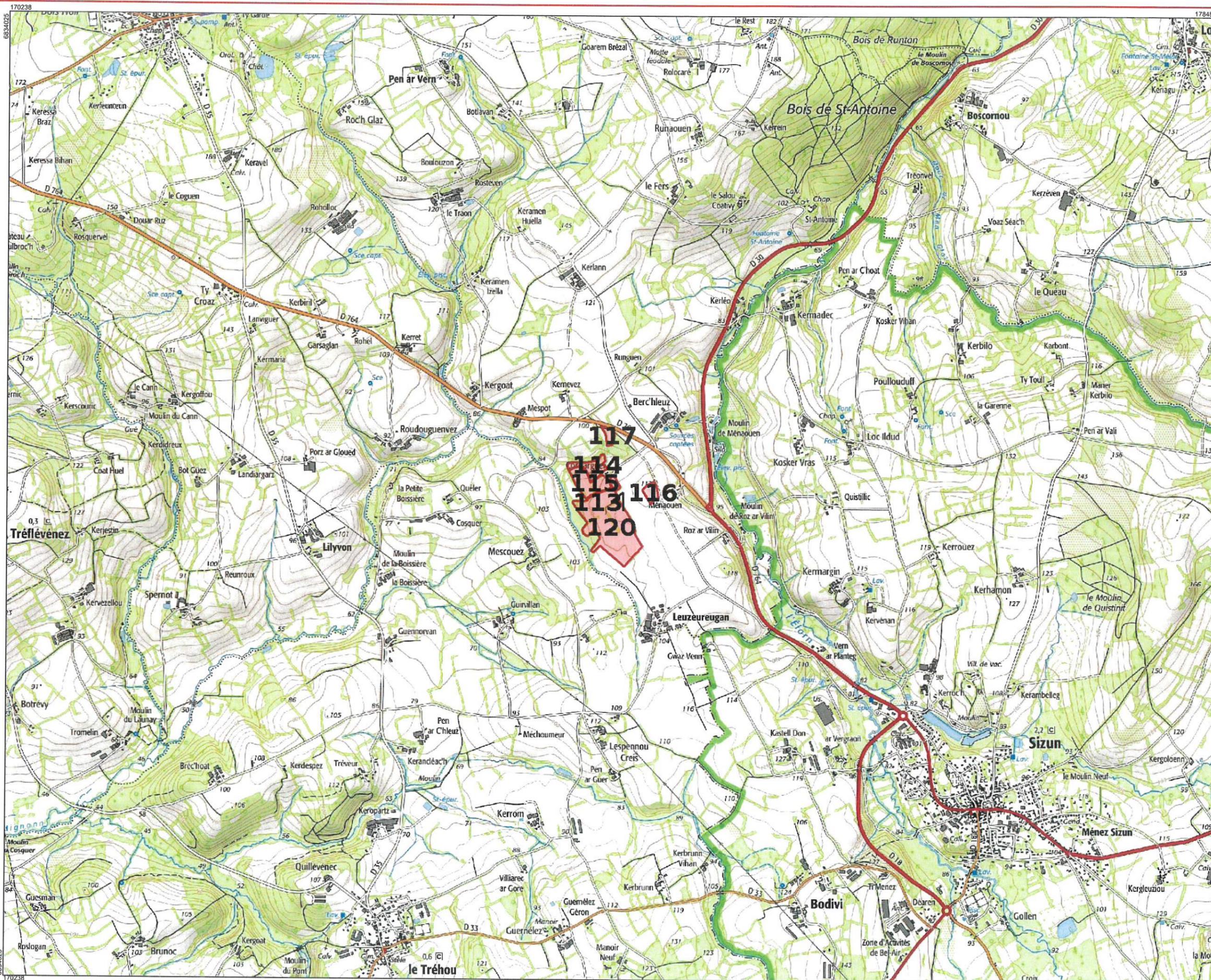
Exploitations engagées

Parcellaire engagé

- Limite d'ilot
- Limite d'unité d'épandage du producteur
- - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

Exploitations

- GAEC DES PRES VERTS



Echelle : 1 / 25000 ème
250 500 751 Mètres
Fond de plan : Carte IGN



De la sécurité
à la performance

Plans d'épandage

Plan d'épandage du 09 mars 2020

Cartographie des zones d'aptitude pour deux techniques

EARL DES PRES VERTS
CLEUSTOUL
29800 PLOUDIRY

Siret : 32286554400017 **Pacage** : 029159272

Conditions d'application

Régime : IC - Installation classée

Effluent 1: Fumiers bovins porcins

Conditions d'épandage 1: enfouissement 24h

Effluent 2: Lisiers et fientes < 65% MS

Conditions d'épandage 2: non enfoui

Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

-  Limite d'ilot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

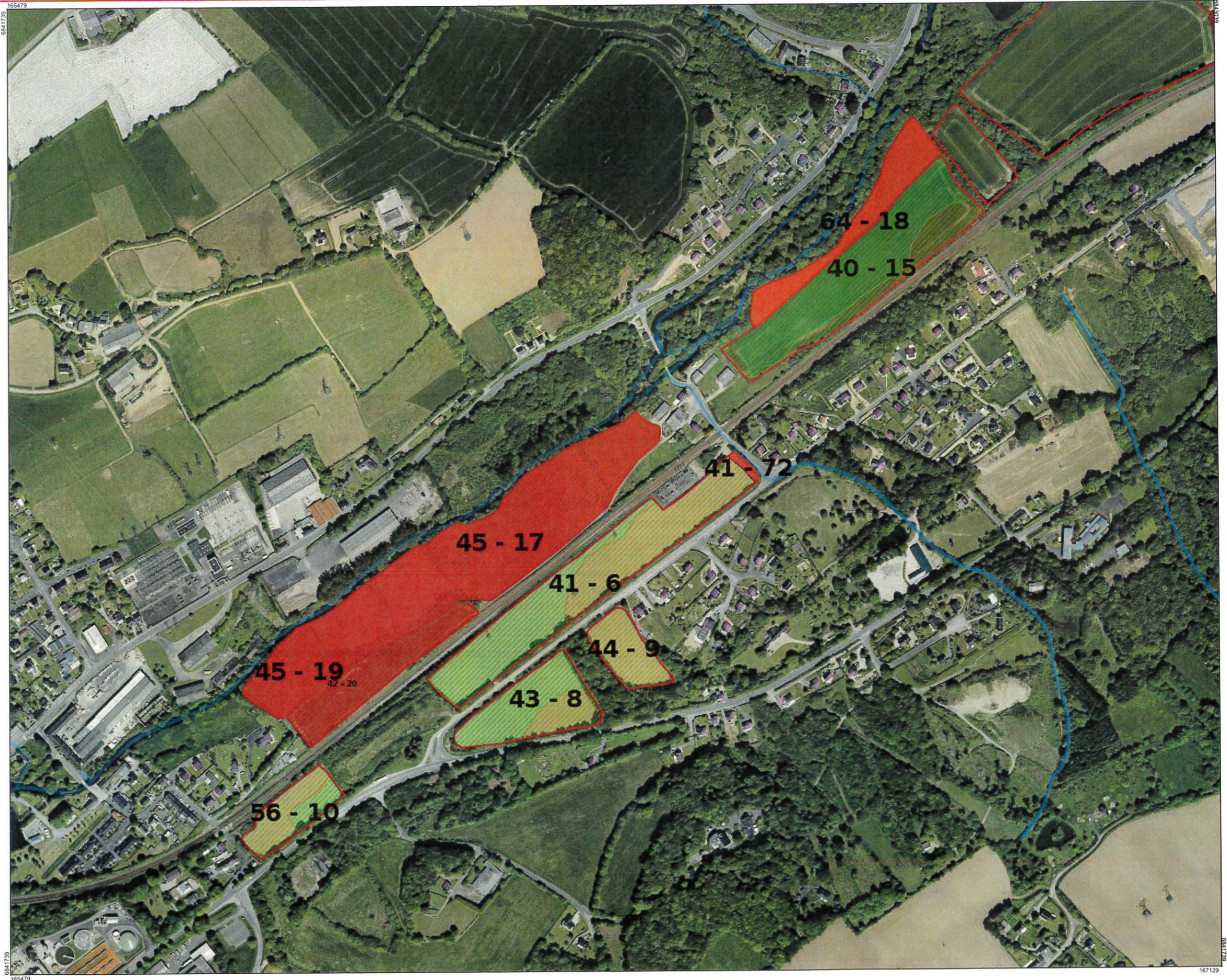
Aptitude

-  Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
-  Eff. 1 x Cond. 1 apte

-  Eff. 2 x Cond. 2 Interdit
-  Eff. 2 x Cond. 2 apte

Contrainte

-  tiers
-  cours d'eau + BE 10m
-  tiers
-  périmètre de protection de captage
-  technique non épandable
-  puits alimentation eau potable
-  zones hydromorphes
-  technique fumier seul



Echelle : 1 / 5000 ème



Fond de plan :



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

- Limite d'ilot
- Limite d'unité d'épandage du producteur
- Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

- Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
- Eff. 1 x Cond. 1 apte

- Eff. 2 x Cond. 2 Interdit
- Eff. 2 x Cond. 2 apte

Contrainte

- tiers
- cours d'eau + BE 10m
- tiers
- périmètre de protection de captage
- technique non épandable
- puits alimentation eau potable
- zones hydromorphes
- technique fumier seul

Périmètre de captage:

- Périmètre rapproché 1
- Périmètre rapproché 2



Echelle : 1 / 5000 ème



Fond de plan :



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

-  Limite d'îlot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

-  Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
-  Eff. 1 x Cond. 1 apte

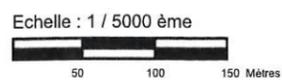
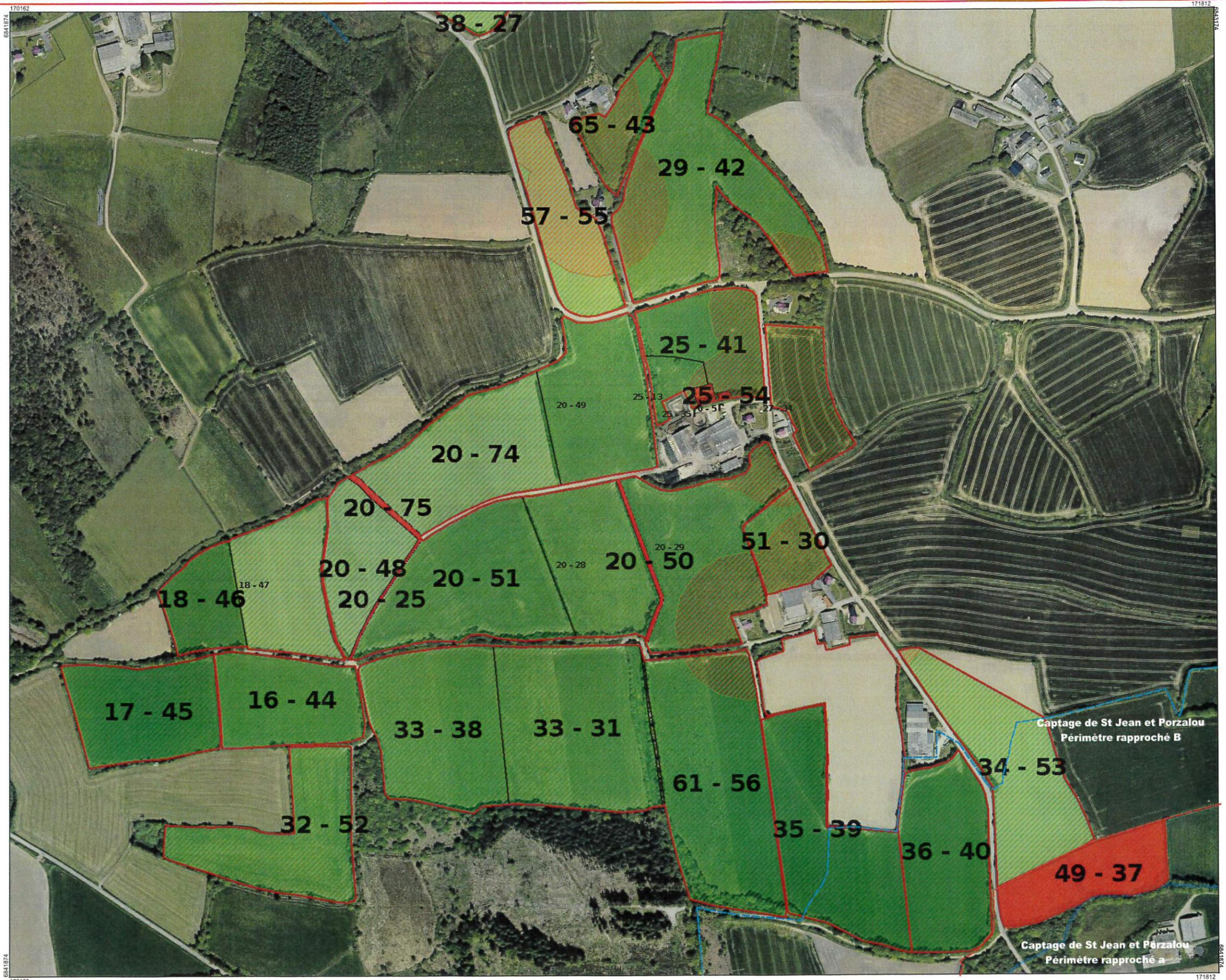
-  Eff. 2 x Cond. 2 Interdit
-  Eff. 2 x Cond. 2 apte

Contrainte

-  tiers
-  cours d'eau + BE 10m
-  tiers
-  périmètre de protection de captage
-  technique non épandable
-  puits alimentation eau potable
-  zones hydromorphes
-  technique fumier seul

Périmètre de captage:

-  Périmètre rapproché A
-  Périmètre rapproché B



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

-  Limite d'îlot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

-  Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
-  Eff. 1 x Cond. 1 apte

-  Eff. 2 x Cond. 2 Interdit
-  Eff. 2 x Cond. 2 apte

Contrainte

-  liers
-  cours d'eau + BE 10m
-  liers
-  périmètre de protection de captage
-  technique non épandable
-  puits alimentation eau potable
-  zones hydromorphes
-  technique fumier seul



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

-  Limite d'îlot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

-  Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
-  Eff. 1 x Cond. 1 apte

-  Eff. 2 x Cond. 2 Interdit
-  Eff. 2 x Cond. 2 apte

Contrainte

-  tiers
-  cours d'eau + BE 10m
-  tiers
-  périmètre de protection de captage
-  technique non épandable
-  puits alimentation eau potable
-  zones hydromorphes
-  technique fumier seul



Echelle : 1 / 5000 ème



Fond de plan :



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

-  Limite d'îlot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

-  Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
-  Eff. 1 x Cond. 1 apte

-  Eff. 2 x Cond. 2 Interdit
-  Eff. 2 x Cond. 2 apte

Contrainte

-  tiers
-  cours d'eau + BE 10m
-  tiers
-  périmètre de protection de captage
-  technique non épandable
-  puits alimentation eau potable
-  zones hydromorphes
-  technique fumier seul

Périmètre de captage:

-  Périmètre rapproché 1
-  Périmètre rapproché 2



Echelle : 1 / 5000 ème



Fond de plan :



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

-  Limite d'ilot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

-  Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
-  Eff. 1 x Cond. 1 apte

-  Eff. 2 x Cond. 2 Interdit
-  Eff. 2 x Cond. 2 apte

Contrainte

-  tiers
-  cours d'eau + BE 10m
-  tiers
-  périmètre de protection de captage
-  technique non épandable
-  puits alimentation eau potable
-  zones hydromorphes
-  technique fumier seul

Périmètre de captage:

-  Périmètre rapproché A
-  Périmètre rapproché B

Echelle : 1 / 5000 ème



Fond de plan :



Parcelles exploitées par : **EARL TANGUY MARREC KERFAVEN 29400 ST SERVAIS**

Excès d'eau		Capacité de rétention		Pente	Aptitudes à l'épandage	
0	Sols hydromorphes	0	Sols superficiels		>7%	0
1	Sols peu hydromorphes	1	Sols profondeur moyenne	3 à 7%	1	Epanchable en conditions favorables
2	Sols sains	2	Sols sains et profonds	< 3%	2	Epanchable en périodes autorisée pour types I et II

Commune	N° îlot PAC	Surface îlot Ha	BVC	Noms parcelles	Surface exploitée Ha	Cultures	Nature du sol			Aptitude à l'épandage	S.P.E. fumier enfoui 24h 15 m Ha	S.P.E. lisiers 100 m Ha	Surface d'épandage retenue	Observations	Distance à l'eau	Phosphore : Risque identifié	Mesures anti-érosives	
							Excès d'eau	Capacité rétention	% Pente									Particularité
BODILIS	1	2,93		1,1	2,93	C	2	2	9,0%	2	2,93	2,93	2,93		80	Modéré	Talus et zone boisée avant le point d'eau	
BODILIS	2	5,16		2,1	5,16	PT	2	2	11,0%	1	5,16	0,00	5,16	Périmètre 2, tiers	120	Modéré	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	Natura 2000 (0,28 Ha)
BODILIS	2	2,17		2,2	2,17	C	2	2	6,0%	2	2,17	2,17	2,17		170	Modéré	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	
BODILIS	2	2,60		2,6	2,60	PT	2	2	7,0%	1	2,60	0,00	2,60	Périmètre2	370	Modéré	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	
BODILIS	2	0,64		2,7	0,64	C	2	2	10,0%	1	0,64	0,00	0,64	Périmètre2	183	Modéré	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	
BODILIS	3	2,30		3,1	2,30	C	2	2	7,0%	2	2,30	2,30	2,30		200	Modéré	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	
BODILIS	3	0,69		3,2	0,69	C	2	2	10,0%	2	0,69	0,69	0,69		170	Modéré	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	
BODILIS	3	0,92		3,3	0,92	PT	2	2	10,0%	1	0,92	0,00	0,92	Périmètre 2, parcelle à reme	120	Modéré	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	Natura 2000
BODILIS	3	1,50		3,4	1,50	C	2	2	6,0%	2	1,50	1,50	1,50	Périmètre 2	170	Modéré	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	Natura 2000
BODILIS	4	3,38		4,1	3,38	C	2	2	4,0%	2	3,38	3,38	3,38		480	Modéré	Parcelle éloignée du cours d'eau	
BODILIS	5	1,85		5,1	1,85	PT	2	2	20,0%	0	0,00	0,00	0,00	Périmètre 2, pente	50	Modéré	Parcelle en herbe	Natura 2000
BODILIS	6	1,43		6,1	1,43	PT	0	0	2,0%	0	0,00	0,00	0,00	Zone hydromorphe, périmè	0	Fort	Toujours en herbe non épanchable	Natura 2000
ST SERVAIS	7	1,46		7,1	1,46	PT	0	0	5,0%	0	0,00	0,00	0,00	Périmètre 2	0	Fort	Toujours en herbe non épanchable	Natura 2000
LA ROCHE MAURICE	8	1,17		8,1	1,17	PF	1	1	5,0%	1	1,16	0,84	1,16	Périmètre 2, tiers, cours dea	35	Modéré	Toujours en herbe	Natura 2000
LA ROCHE MAURICE	8	1,99		8,2	1,99	C	2	2	6,0%	2	1,99	1,99	1,99	Périmètre 2	60	Modéré	Parcelle toujours en herbe de 30 m de large en dessous + talus perpendiculaire à la pente avant la voie ferrée	
LA ROCHE MAURICE	9	1,21		9,1	1,21	C	2	2	7,0%	1	1,20	0,02	1,20	Périmètre 2, tiers		Fort	Talus perpendiculaire à la pente et zone boisée avant le cours d'eau	
ST SERVAIS	10	1,66		10,1	1,66	PT	2	2	13,0%	1	1,66	0,00	1,66	Périmètre 2	229	Modéré	Talus boisé perpendiculaire à la pente	
ST SERVAIS	10	1,91		10,5	1,91	PT	2	2	6,0%	2	1,90	0,51	1,90	Périmètre 2, tiers	121	Modéré		
ST SERVAIS	11	2,20		11,1	2,20	PT	2	2	9,0%	1	2,16	0,00	2,16	Périmètre 2, cours d'eau	30	Fort	Talus boisé perpendiculaire à la pente	
ST SERVAIS	12	4,21		12,1	4,21	C	2	2	3,0%	2	4,21	3,89	4,21		35	Modéré	Peu de pente,	
LA ROCHE MAURICE	13	5,34		13,1	5,34	PF	0	1	10,0%	0	0,00	0,00	0,00	Périmètre 1, tiers	0	Fort	Toujours en herbe non épanchable	Natura 2000
LA ROCHE MAURICE	14	1,79		14,1	1,79	C	2	2	9,0%	2	1,79	1,14	1,79		65	Modéré	Talus boisé perpendiculaire à la pente	
LA ROCHE MAURICE	15	1,27		15,1	1,27	C	2	2	7,0%	2	1,27	1,27	1,27		90	Modéré	Zone boisée perpendiculaire à la pente	
LA ROCHE MAURICE	16	2,79		16,1	2,79	C	2	2	7,0%	2	2,79	2,79	2,79		190	Modéré	Zone boisée perpendiculaire à la pente	
LA ROCHE MAURICE	17	3,13		17,1	3,13	C	2	2	7,0%	2	3,13	3,13	3,13		70	Modéré	Zone boisée perpendiculaire à la pente	
		55,70			55,70						45,55	28,55	45,55					

S.P.E. : Surface Potentielle d'Épandage

Commune N° îlot PAC	Surface îlot Ha	BVC	Noms parcelles	Surface exploitée Ha	Cultures	Nature du sol			Aptitude à l'épandage	S.P.E. fumier enfoui 24h 15 m Ha	S.P.E. lisiers 100 m Ha	Surface d'épandage retenue	Observations	Distance à l'eau	Phosphore : Risque identifié	Mesures anti-érosives	
						Excès d'eau	Capacité rétention	% Pente									Particularité

Aptitude à l'épandage		
<i>sur surface épandable</i>		
- aptitude 2	30,05	66
- aptitude 1	15,50	34
Total	45,55	ha
<i>sur surface agricole</i>		
- aptitude 2	30,06	54
- aptitude 1	15,56	28
- aptitude 0	10,08	18
Total	55,70	ha

	surf. épandables		
	assolement	surface potentielle d'épandage	surface d'épandage retenue
total	55,70	45,55	50,34
Légumineuses	0,00	0,00	0,00
Cultures	30,00	29,99	29,99
Prairies Permanentes paturées	0,00	0,00	0,00
Prairies temporaires paturées	19,19	14,40	19,19
Prairies Fauchées non paturées	6,51	1,16	1,16
Prairies Permanentes fauchées	0,00	0,00	0,00
Landes paturées ou fauchées	0,00	0,00	0,00
Usages non agricoles	0,00	0,00	0,00
Surface pouvant recevoir des effluents			50,34

surfaces recevant des restitutions au pâturage comprises
(prairies paturées et Cultures épandables)

BV	SPE	SNE	SPNE	SDN	SAU
	#REF!	#REF!	0	#REF!	0
	#REF!	#REF!	0	#REF!	0
	#REF!	#REF!	0	#REF!	0
	#REF!	#REF!	0	#REF!	0
	#REF!	#REF!	0	#REF!	0

Commune	SAU	SPE	SNE
BODILIS	25,57	22,29	3,28
ST SERVAIS	11,44	9,93	1,51
LA ROCHE MAURICE	18,69	13,33	5,36
	0,00	0,00	0,00
TOTAL	55,70	45,55	10,15

Périmètre 2 de protection de captage

Interdiction de dépôts aux champs des fumiers de batiments sur litière paillée pendant plus de 2 mois
Interdiction d'épandages de types II (lisiers et fientes) sur les parcelles >= à 10% de pente
 Interdiction d'affouragement à moins de 50m du cours d'eau
 Suppression des haies et talus soumis à autorisation préalable
 Epandage limité à 170N /ha
 Bandes enherbées de 15m le long des cours d'eau





De la sécurité
à la performance

Plans d'épandage

Plan d'épandage du 15 juin 2020

Cartographie des surfaces engagées par exploitation

EARL TANGUY MARREC

Kerfaven

29400 ST SERVAIS

Siret : 88317199300016 **Pacage** : 029164025

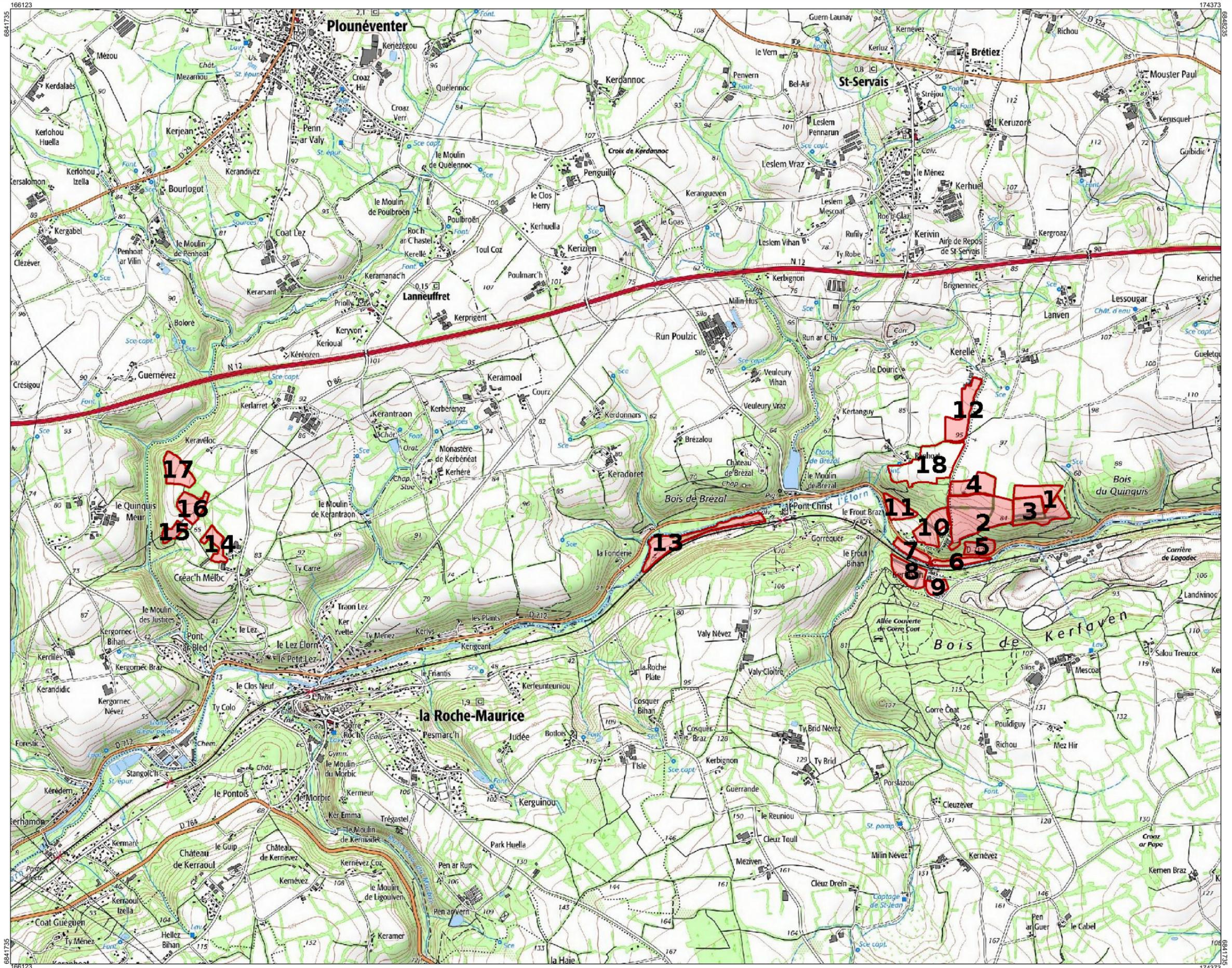
Exploitations engagées

Parcellaire engagé

-  Limite d'îlot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

Exploitations

-  EARL TANGUY MARREC



Echelle : 1 / 25000 ème
 250 500 751 Mètres
 Fond de plan : Carte IGN



Plans d'épandage

Plan d'épandage du 15 juin 2020

Cartographie des zones d'aptitude pour deux techniques

EARL TANGUY MARREC

Kerfaven

29400 ST SERVAIS

Siret : 88317199300016 **Pacage** : 029164025

Conditions d'application

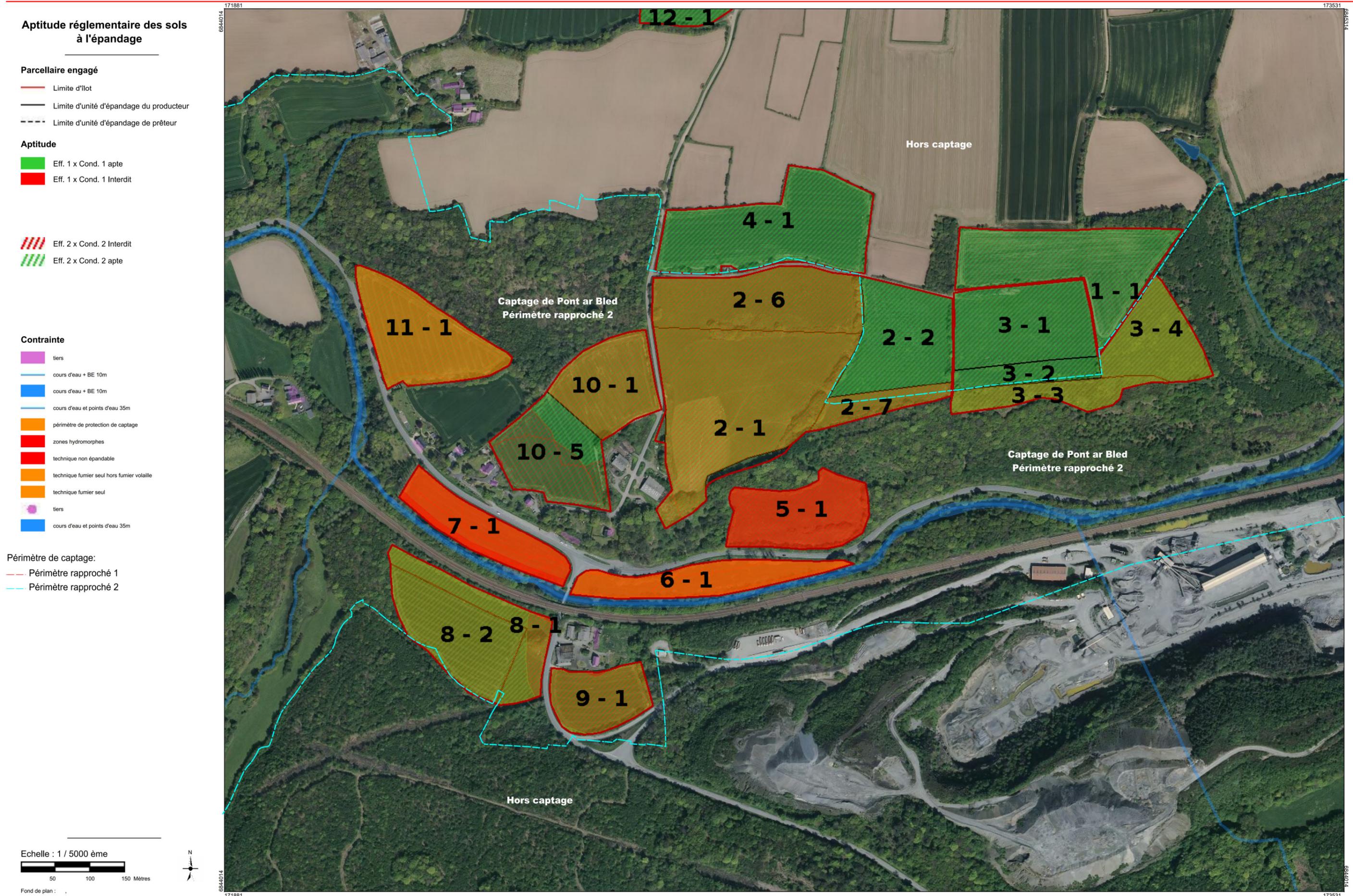
Régime : IC - Installation classée

Effluent 1: Fumiers bovins porcins

Conditions d'épandage 1: enfouissement 24h

Effluent 2: Lisiers et fientes < 65% MS

Conditions d'épandage 2: non enfoui





Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

-  Limite d'îlot
-  Limite d'unité d'épandage du producteur
-  Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

-  Eff. 1 x Cond. 1 apte
-  Eff. 1 x Cond. 1 Interdit

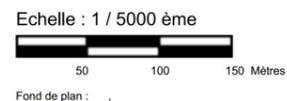
-  Eff. 2 x Cond. 2 apte
-  Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

Contrainte

-  tiers
-  cours d'eau + BE 10m
-  cours d'eau + BE 10m
-  périmètre de protection de captage
-  zones hydromorphes
-  technique non épandable
-  technique fumier seul hors fumier volaille
-  technique fumier seul
-  tiers

Périmètre de captage:

-  Périmètre rapproché 1
-  Périmètre rapproché 2



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

- Limite d'îlot
- Limite d'unité d'épandage du producteur
- - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

- Eff. 1 x Cond. 1 apte
- Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 apte
- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

Contrainte

- tiers
- cours d'eau + BE 10m
- cours d'eau + BE 10m
- périmètre de protection de captage
- zones hydromorphes
- technique non épandable
- technique fumier seul hors fumier volaille
- technique fumier seul
- tiers

Périmètre de captage:

- - - Périmètre rapproché 1
- - - Périmètre rapproché 2

Echelle : 1 / 5000 ème



Fond de plan :

